

## 2.4.7. FILMS

Société par actions simplifiée au capital social de 45.000 euros  
Siège social : 36, rue Etienne Marcel - 75002 PARIS  
478 301 799 R.C.S. PARIS

### DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 29 AOUT 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,  
le vingt-neuf aout,  
à dix heures,*

Les soussignés :

- Monsieur Xavier RIGAULT, détenteur de 500 actions
- Monsieur Marc-Antoine ROBERT, détenteur de 457 actions
- Madame Céline Merrien, détentrice de 43 actions

Seuls associés de la société 2.4.7 Films, réunis conformément aux dispositions statutaires, prennent ce jour les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION : Démission du Président**

La société Los Roques informe les associés de sa démission de ses fonctions de Président avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et corrélativement de la résiliation de la convention de prestation de services de présidence conclue entre la Société 247films et l'EURL LOS ROQUES avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **DEUXIEME DECISION : Démission du Directeur Général**

La société The Boss Inc informe les associés de sa démission de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et corrélativement de la résiliation de la convention de prestation de services de direction générale conclue entre la Société 247films et l'EURL THE BOSS INC avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **TROISIEME DECISION- Nomination d'un Président**

Les associés décident de nommer Monsieur Marc-Antoine ROBERT, associé, aux fonctions de Président de la société 247FILMS, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce mandat s'exercera dans le cadre du contrat de travail modifié par avenant, regroupant l'ensemble de ses fonctions techniques et de présidence.

#### **QUATRIEME DECISION – Nomination d'un Directeur Général**

Les associés décident de nommer Monsieur Xavier RIGAULT, associé, aux fonctions de Directeur Général de la société 247FILMS, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce mandat s'exercera dans le cadre du contrat de travail modifié par avenant, regroupant l'ensemble de ses fonctions techniques et de présidence.

Les associés prennent acte qu'à compter de la réorganisation de la gouvernance de la société, Monsieur Xavier RIGAULT exercera ses fonctions de Directeur Général salarié dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel, en remplacement de son contrat de travail à temps plein initialement conclu.

#### **CINQUIEME DECISION- Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

Les associés conviennent de signer électroniquement le procès-verbal des décisions unanimes prises le 1er juin 2023 par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, chaque associé s'engageant à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique du procès-verbal soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes. Chaque associé reconnaît et accepte par les présentes que sa signature du procès-verbal par le biais du processus électronique susmentionné sera effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit que chaque associé pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou de la preuve de son intention de signer le procès-verbal à cet égard.

#### **Les Associés**



Xavier Rigault

Marc-Antoine Robert



Céline Merrien

